MINISTÈRE
DES OUTRE-MER

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale des outre-mer

Service militaire adapté
Régiment de la Guadeloupe

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

APPEL D'OFFRE OUVERT

En application des articles L 1400-1, L 2124-1, L2124-2, R2124-1 & R 2124-2 1° du code de la commande publique

MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION INTERIEURE ET EXTERIEURE DES VILLAS 19-1 ET 19-2 AU CAMP DE LA JAILLE A BAIE-MAHAULT EN GUADELOUPE (971)

Acheteur public :
Monsieur le colonel commandant le Régiment du service militaire adapté de la Guadeloupe

Code CPV principal :
45210000-2 : Travaux de construction de bâtiments / réhabilitation

Maître de l'ouvrage : Etat - Ministère des outre-mer

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)
LOT N° 02 DEMOLITION – GROS-OEUVRE

SOMMAIRE

ARTICLE 1. - OBJET DES TRAVAUX 3
1.1. - DEFINITION DES TRAVAUX 3
1.2. - ETUDES D'EXECUTION 3
1.3. - CONTENU DES PRIX 3
ARTICLE 2. - SPÉCIFICATIONS PROPRES A L'OPÉRATION 4
2.1. - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES 4
2.2. - CONTRAINTES D'EXECUTION 4
2.3. - PLANS 4
2.4. - PROTECTION DES OUVRAGES 4
ARTICLE 3. - DESCRIPTION DES TRAVAUX 4
3.1. - TRAVAUX PREPARATOIRE 4
3.2. - DEPOSE ET EVACUATION 5
3.3. - TRAVAUX DE MACONNERIE, GROS-ŒUVRE 6

ARTICLE 1. - *OBJET DES TRAVAUX*

1.1. - DEFINITION DES TRAVAUX

La prestation du titulaire comprend la fourniture, le transport et la mise en œuvre de tous les matériaux, produits, composants et engins nécessaires à la réalisation parfaite et complète des ouvrages et travaux de ce marché définis dans cette présente partie du CCP et sur les plans.

Les travaux afférents au présent lot comprennent, énumérés non limitativement :

LES TRAVAUX PREPARATOIRES
- Installation, protection des chaussées
- Clôture de chantier
- Pose et dépose d'échafaudage
- Location de bennes à gravois

DÉMOLITIONS ET DE DEPOSE :
- La dépose et évacuation du revêtement sol ;
- La dépose et évacuation des menuiseries intérieures ;
- La dépose et l'évacuation des deux appentis ;
- La démolition et l'évacuation des dalles béton de l'ensemble des cheminements autour des deux villas ;
- La démolition et l'évacuation de l'ensemble des dalles béton qui composent les terrasses côté jardin des deux villas ;
- La démolition complète et l'évacuation des dalles béton devant les garages, ainsi que les allées menant aux portes d'entrée des villas ;
- La démolition des jardinières bêtons ;
- Le retrait et l'évacuation des clôtures existantes non rigides ;
- La démolition de la dalle dans le jardin ;
- La dépose de l'ensemble des éléments de toiture (appentis, garage) ;

GROS OEUVRE
- Réalisation de dalles béton ;
- Réalisation d'ouvrages maçonnés ;
- Travaux sur existants ;
- Ouvertures dans mur béton existant ;
- La réalisation d'un drainage périphérique ;
- Traitement des supports ;
- Reprise sur existant.

Ces ouvrages seront exécutés conformément aux plans et au CCTP et comprennent toutes les sujétions nécessaires à un complet et parfait achèvement des travaux.

1.2. - ETUDES D'EXECUTION

Le titulaire du présent lot aura à sa charge les études d'exécutions. Celles-ci devront être établies par un bureau d'études spécialisé, ou bien par le bureau d'études de l'entreprise si celle-ci en possède un avec les qualifications professionnelles requises.
Avant toute mise en œuvre les études devront être soumises au maitre d'œuvre pour visa et cela ne diminue en rien la responsabilité de l'entreprise.

1.3. - CONTENU DES PRIX

Le marché concernant l'ensemble des travaux du présent lot sera à prix global et forfaitaire.

L'entrepreneur ne pourra se soustraire à tout ou partie de sa mission en prétextant un oubli ou omission.

Les prix remis par l'entrepreneur comprennent, en outre, toutes les obligations définies dans les divers documents du projet :

- La fourniture, le transport, la mise en œuvre (exceptée indication précise dans les CCTP) de tous les matériaux et matériel nécessaires à la réalisation des ouvrages ;
- La mise en place et enlèvement de tout matériel nécessaire ;
- Les frais de location, entretien, réparation et assurance ;
- La main-d'œuvre ;
- Les dépenses d'énergie et de matière consommables autres que celles existant sur le site ;
- Ses installations propres de chantier ;
- Les protections de ses ouvrages ;
- La remise en état des lieux ;
- Les prestations pour respecter les ouvrages d'autrui ;
- L'évacuation de ses gravois et le nettoyage des lieux après travaux.

ARTICLE 2. - *SPÉCIFICATIONS PROPRES A L'OPÉRATION*

2.1. - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La réalisation des travaux du présent marché devra impérativement respecter tous les textes (lois, codes, décrets, arrêtés, circulaires…), règlements, règles, normes, dispositions, spécifications, prescriptions et autres, régissant les travaux objets du marché.
Toute dérogation aux dispositions prises dans les différents textes de références ainsi que dans la présente description des ouvrages doit impérativement être proposée clairement au maître d'œuvre qui en décide l'adoption ou le rejet.

2.2. - CONTRAINTES D'EXECUTION

Le bâtiment concerné par les travaux est une villa mitoyenne dont les limites de propriétés et délimités par deux rues circulées par les piétons et les véhicules.

Il est impératif que les offres tiennent compte de cette spécificité notamment en matière :
- de protection anti-intrusion du chantier ;
- de protection des usagers contre les chutes ou les projections de gravois et de matériaux sur les chaussée
- de nettoyage périodique des chaussées durant les travaux.

2.3. - PLANS

Avant toute exécution, l'entrepreneur vérifiera les cotes des ouvrages existants.

2.4. - PROTECTION DES OUVRAGES

Le titulaire assurera pendant la durée des travaux, jusqu'à réception, la protection efficace de tous les ouvrages matériels exécutés ou mis en place par ses soins.

L'entrepreneur sera responsable et aura donc à sa charge tous les frais de reprise et remise en état dus à un manque de protection des ouvrages.

ARTICLE 3. - *DESCRIPTION DES TRAVAUX*

3.1. - TRAVAUX PREPARATOIRE

3.1.1.- Installation

Le titulaire aura à sa charge :

- Délimitation du chantier en accord avec le maître d'ouvrage, implantation des clôtures, aires de stockage des bennes et des matériaux ;
- Demande des autorisations de voiries etc…
- L'installation sur la périphérie du chantier, d'une clôture métallique sur plots béton type « héras » ou similaire afin de protéger le chantier d'éventuelles intrusions.
- Balisage suffisamment efficace des lieux pour éviter tout accidents avec les riverains.

3.1.2.- Pose et dépose d'échafaudage

Mise en place d'un échafaudage de classe 2 : Charge admissible 150 kg au m2 : pour les travaux de percement des murs.

3.1.3.- Location de bennes à gravois

Location de bennes à gravois pour le tri des déchets de démolitions des ouvrages, compris amenée, replis par rotation de camions multi bennes.

3.2. - DEPOSE ET EVACUATION

Le titulaire du présent marché aura à sa charge la dépose et l'évacuation des différentes prestation cité ci-dessous :

3.2.1.- Revêtement sol et mur

Le titulaire devra la dépose et l'évacuation complète du carrelage sol et des plaintes existant de la villas 19-1.

Localisation :
Salon/sale a mangé – cuisine – chambres – buanderie – terrasse etc….

La faïence des pièces d'eaux sera déposée et évacué pour les deux villas.

3.2.2.- Menuiseries intérieures

Le titulaire devra la dépose et l'évacuation complète de l'ensemble des portes intérieure de la villas 19-1.

Localisation :
Salon/sale a mangé – cuisine – chambres – buanderie – placard etc….

3.2.3.- Menuiseries extérieurs

Le titulaire devra le dépose et l'évacuation des deux portes de garages des villas et de la porte du garage coté jardin de la villa 19-1.

3.2.4.- Appentis

Le titulaire aura à sa charge la dépose complète et l'évacuation des différents éléments de construction des appentis :

- Poteaux
- Poutres ;
- Élément de la charpente ;
- Eléments de toiture ;
- Elément de fixation etc…

Localisation :
Accolé au garage 19-1 et 19-2

3.2.5.- Grillage non rigide.

Le retrait et l'évacuation des clôtures existantes non rigides qui délimite le périmètre extérieur des villas

3.2.6.- Construction béton

Le titulaire devra :

- La démolition et l'évacuation des dalles béton de l'ensemble des cheminements autour des deux villas ;
- La démolition et l'évacuation de l'ensemble des dalles béton qui composent les terrasses côté jardin des deux villas ;
- La démolition complète et l'évacuation des dalles béton devant les garages, ainsi que les allées menant aux portes d'entrée des villas ;
- La démolition des jardinières bêtons.

Localisation :
Villas 19-1 et 19-2

3.2.7.- Charpente couverture garage

Le titulaire aura à sa charge la dépose complète et l'évacuation de l'ensemble de la toiture des garages :

- Poutres ;
- Élément de la charpente ;
- Eléments de toiture ;
- Elément de fixation etc…

Localisation :
Couvertures garage 19-1 et 19-2

3.3. - TRAVAUX DE MACONNERIE, GROS-ŒUVRE

3.3.1.- Gros œuvre

Les travaux comprendront :

- La réalisation d'un drainage périphérique autour de la totalité des deux villas ;
- La création côté jardin d'une nouvelle terrasse par villa en béton fibré de résistance 32,5 Mpa d'une surface d'environ 4.1 mètres X 9.5 mètres X 0.85 mètres avec un mur maçonné montant jusqu'à la couverture, de la largeur de 4.1 m et d'épaisseur 0.20m séparant les deux villas (joint de dilatation à prévoir selon les normes en vigueur) ;
- Les murs seront enduits sur une épaisseur de 1,5 cm au gobetis en deux couches ;
- La création de deux nouvelles plateformes de 4.5 mètres X 10 mètres composé d'une couche de 15 cm de calcaire compacté, de géotextile et de 5 cm de sable de 02 à 04mm. Le pourtour des plateformes sera réalisé en bordurette béton préfabriquée ;
- La réalisation en béton fibré et finition brossée des allées menant aux garages ainsi qu'aux portes d'entrée des villas ;
- La réalisation des dalles sous les appentis, et les cheminements autour des villas (résistance : 32,5 Mpa, sur une épaisseur minimale de 0,15 mètres, largeur 1.20 mètres).

3.3.2.- Saignées

La réalisation de toutes les saignées nécessaires à la mise en place ou la réfection des différents réseaux.

3.3.3.- Traitement des murs

Les travaux se définissent par les prestations suivantes sur tous les murs :

- Les travaux de reprise des épaufrures, passivation et maçonnerie, ainsi que les travaux d'enduit pour une parfaite planéité des supports ;
- Il sera apporté un intérêt particulier par le titulaire sur les murs intérieurs et extérieurs, un piquetage et une reprise d'enduit seront nécessaires pour traiter le salpêtre en profondeur.

3.3.4.- Maçonnerie

Les travaux comprendront :

- La création d'une ouverture de 0.4 mètres X 0.4 mètres au pignon de chaque villa avec mise en place de grille contre les insectes ;
- La reprise des fissures structurelles suite à la constatation de tassements différentiels ;
- La réalisation d'un abri en béton pour deux bouteilles de gaz ;
- Pour la bonne exécution de leurs prestations, les ouvertures étant créés dans des murs porteurs, les calculs de reprise de charges sont également à la charge des présents lots ;
- La reprise en totalité des poteaux béton en façade, ferraillages y compris ;
- La création de deux niches en béton qui permettront de recevoir le coffret EDF situé en limite de propriété ;
- Le lissage complet par enduit des murs de garage.